

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence du projet : n°2017-06-13a-00773
(MEDDE-ONAGRE)

Référence de la demande : n°2017-00773-011-001

Dénomination du projet : Elargissement A41 à Pringy

DAU - Date de mise à disposition : 04/05/2017

Lieu des opérations : 74370 - Pringy

Bénéficiaire : Baillefontaine Ghislaine - AREA

MOTIVATION ou CONDITIONS

Ce dossier aux multiples fascicules (6 pièces et 14 annexes) est d'une complexité évidente avec l'accumulation d'aménagements qui ne se limitent pas au seul projet autoroutier et qui seraient illisibles s'il n'y avait pas le fascicule : "Note en réponse aux remarques sur le dossier d'autorisation environnementale". Au point qu'il est proposé un schéma directeur pour la mise œuvre de mesures compensatoires !!! pour deux autres futurs aménagements :

- la déviation de la RD1201,
- le projet d'écoquartier du "Pré Billy".

Devant une telle confusion, le CNPN propose au pétitionnaire de représenter le dossier en une prochaine commission ECB du CNPN de novembre ou décembre 2017 et dans cette attente donne **un avis défavorable au projet d'élargissement puisque la DAU expire avant la commission du 29 septembre.**

MOTIVATION ou CONDITIONS

DELEGATAIRE CNPN Faune/Flore : Michel METAIS

AVIS : Favorable Favorable sous conditions Défavorable

Fait le : 28 septembre 2017

Signature :

